

La LETTRE du

Numéro 24 - Avril 2024



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX

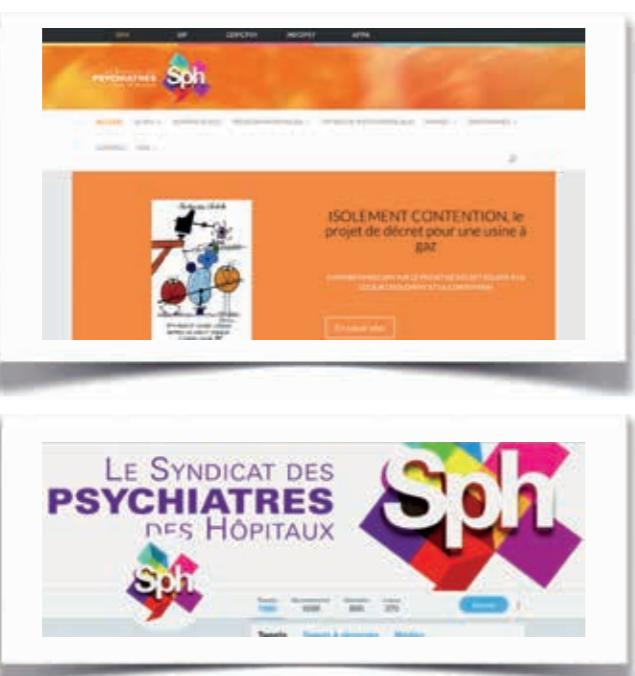
Motions Assemblée
Générale 2023

Élections SPH

Élections
professionnelles :
Pourquoi il faut voter
APH en juin 2024



SITE WEB SIP



Sommaire

Motions syndicales votées en assemblée générale	04
Convergences et union... Hiver 2024	06
Conseillers Régionaux (CR) et Secrétaire Départementaux (SD) Île-de-France et Secrétaire d'Établissement (SE) 2024-2027	08
Élections professionnelles 2024 : pourquoi il faut voter APH - Les instances nationales	10
Communiqué : Deux millions de personnes... et moi, et moi... émoi !	13
Programme des 42 ^{ème} Journées de la SIP	14
Renouvellement du conseil d'administration SIP	15
Plateforme APPA « Coup de Blouse »	16
L'Information Psychiatrique : Appel à contribution	18
Appel à cotisation SPH 2024	19
Bulletin d'adhésion SPH	20

SPH - Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux
Président : Dr Marie-José Cortes
CH Le Vinatier - Pôle Ouest - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron cedex
Tél. : 04 37 91 52 21 - Courriel : secretariatsip2@gmail.com
N° ISSN : 2427-6588



Maquette & Mise en page
We Atipik - www.weatipik.com

Editeur et régie publicitaire

Réseau Pro Santé - M. Tabtab, Directeur
14, Rue Commines - 75003 Paris - Tél. : 01 53 09 90 05
E-mail : contact@reseauprosante.com - web : www.reseauprosante.fr
Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire.
Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



MOTIONS SYNDICALES VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dijon, 27 Septembre 2023

Carrières hospitalières

Les revendications du SPH au sein de la CPH et d'APH

Le SPH exige :

- ◆ Une gouvernance hospitalière réellement médicalisée, en s'appuyant notamment sur les prérogatives de la CME, les chartes de gouvernance Direction-PCME, la collégialité entre médecins et sur toutes les sous-commissions de la CME (organisation et permanence des soins, formation médicale continue...).
- ◆ La prise en compte de la suppression des 4 premiers échelons pour tous les praticiens hospitaliers en poste avant la réforme du statut de janvier 2022.

- ◆ La reconnaissance d'une période de nuit en permanence sur place équivalente à trois demi-journées travaillées ; tout en rappelant que le SPH demande depuis plusieurs années l'horarisation de la comptabilisation du temps de travail des psychiatres hospitaliers pour celles et ceux qui en font la demande.
- ◆ L'indemnisation systématique en heures supplémentaires forfaitaires du travail effectué entre 39 et 48 heures hebdomadaires, non visible et non pris en compte actuellement.
- ◆ La valorisation des budgets de formation médicale pour les psychiatres hospitaliers au moins à hauteur de ceux des personnels non médicaux de la Fonction Publique Hospitalière (2 %). Cette valorisation doit prendre en compte la spécificité des outremer. Le SPH sera vigilant quant à la composition et au fonctionnement de toutes les commissions de formation au sein des pôles et des établissements.

Le SPH se félicite de l'harmonisation pour tous les outremer du bénéfice de l'indexation spéciale de 40 % de rémunération supplémentaire (Décret du 31 mars 2023).

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

1 - Réforme des autorisations

À partir du 1^{er} novembre 2023, les ARS devront prendre en compte le décret n°2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie pour élaborer les Schémas Régionaux de Santé 2023-2028.

Le décret stipule que les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile doivent prendre en charge les patients jusqu'à 18 ans tant en hospitalisation qu'en soins ambulatoires.

Actuellement, les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile ne sont pas suffisamment équipés pour remplir cette mission.



2 - Réforme du financement

Dotation populationnelle

Le SPH demande que la séparation des budgets de la PEA et de la psychiatrie adulte dans la dotation populationnelle prévue par la DGOS s'impose aux CCAR.

Dotation à la file active (DFA)

Prenant acte que, dans la clé de répartition de la DFA, n'apparaît pas spécifiquement l'activité CATTP, très utilisée et utile, le SPH demande la refonte de la définition d'une « venue en hôpital de jour » de façon à pouvoir y intégrer les prises en charges en CATTP en se basant sur le nombre d'actes/intervenants plutôt que sur une durée de 3H.



Isoler et contenir les mineurs ?

Le SPH rappelle que le recours à l'isolement et à la contention des mineurs hospitalisés constitue une pratique exceptionnelle le plus souvent de très courte durée prise en lien avec les titulaires de l'autorité parentale.

Le SPH constate une très grande hétérogénéité de ces pratiques sur le territoire avec une disparité et des différences dans les procédures au sein des établissements de santé.

À l'instar du CGLPL, le SPH dénonce la « fiction juridique » qui considère le mineur hospitalisé à la demande des détenteurs de l'autorité parentale comme étant en « soins libres ».

Le déclenchement d'une mesure de soins psychiatriques sur décision d'un représentant de l'État (SDRE) apparaît inadapté pour la très grande majorité des situations rencontrées.

Le SPH exige un renforcement des moyens de la pédopsychiatrie afin de permettre de soigner les mineurs hospitalisés de la façon la plus adaptée, dans des unités de pédopsychiatrie, avec le renforcement des alternatives au recours à l'isolement et à la contention.

Le SPH exige une clarification du cadre législatif et réglementaire afin que l'hospitalisation des mineurs et le recours éventuel à des mesures d'isolement et de contention puissent se dérouler dans un cadre protecteur. Le SPH demande à être associé à la concertation préalable à cette clarification du cadre législatif.

CONVERGENCES ET UNION... HIVER 2024

Marie-José Cortés, Stéphane Henriette, Gisèle Apter, Jean-Pierre Salvarelli

5 février 2024

Chers collègues,
Chers amis,
Chers tous,

Voici venu le moment de regarder trois ans en arrière pour pouvoir continuer de regarder vers l'avenir.

Le premier mot qui nous vient à l'esprit est : MERCI !

Merci de votre confiance, merci de votre présence, merci de votre soutien et de cet engagement auprès de nos patients qui ont accompagné notre action, jour après jour, tourmente après tourmente, rire après rire, tout au long de ces années.

Tandis que nous relisons, le constat de notre premier jour, nous venait à l'esprit que « rien n'avait changé », que nos combats étaient les mêmes et de ce fait, peut-être vains... néanmoins..., le constat est bien là, nous sommes toujours là, peut-être est-ce là notre victoire, nous le soumettons à votre sagacité !

À l'heure où nous sommes tenus de défendre que la maladie n'est pas un crime, sur des plateaux TV aux spots trop puissants ;

À l'heure où l'évidence naturelle du juste soin pour tous, ne semble plus pouvoir être ni évidence ni naturelle ;

À l'heure où les ministres régaliens nous stalkent comme si leur savoir avait quelque chose de commun avec le notre ;

À l'heure où notre discipline n'aurait de fondamentale que de garder l'humain productif ou sous contrôle ;

À l'heure où nul ne sait plus quels parcours de formation seraient garantie de qualité de nos pratiques non au sens des qualiticiens mais au sens des professionnels de terrain et où des praticiens venus d'ailleurs pourraient faire l'objet de décisions arbitraires soit par excès soit par défaut ;

À l'heure où promouvoir notre discipline est devenue urgence sous peine de ne plus trouver à qui transmettre le peu que nous aurons compris ;

À l'heure où il nous faudrait toujours traiter en urgence faute d'avoir pu traiter tout court et parfois même tendre la main ;

Il nous faudra poursuivre le chemin il y a trois ans engagé.

Forts (ou pas) de notre inscription auprès de ces instances, supposées écrire le futur livre de la psychiatrie ; furent-elles, Conférences, Commission Nationale, Collège Professionnel, Groupe opérationnel de Psychiatrie, Fédération Française ou même Haute Autorité de Santé et Fédération Hospitalière de France ; défendre inlassablement notre place, votre place de professionnels de terrain, jeunes et moins jeunes, pour pouvoir continuer d'illustrer, innover, soutenir, porter, proposer, « un Art de la Pratique » qui allie Sciences et Humilité, Savoir et Pragmatique, mais surtout conscience de l'autre et éthique du Soin et de la Relation.

Voilà qui ne sera pas un programme mais des pistes de réflexion vers un futur dont on sait, à l'instar de Nicolas de Staël qu'il sera « un continual voyage sur une mer incertaine » :

1. Réaffirmer la place du SECTEUR comme pierre angulaire de parcours de soins que nous accepterons gradués mais sans rupture.

2. Incrire les parcours de soins, dont nous construisons les indicateurs au sein des Communautés Psychiatriques de Territoire dont nous revendiquons le pilotage.

3. Poursuivre notre inlassable travail pour définir des clefs de répartition financière qui inscrivent notre politique de soins dans le juste niveau de réponse aux besoins des populations dont nous portons la responsabilité.

4. Poursuivre notre inlassable travail pour défendre un régime d'autorisations en psychiatrie qui préserve les réponses de continuité et de proximité.

5. Revendiquer de nous saisir du co-pilotage des Projets Territoriaux de Santé Mentale et en faire les édifices porteurs de l'attention due à nos patients.

6. Promouvoir et soutenir une réflexion transdisciplinaire sur les pratiques (soins avec ou sans consentement, moindre recours à l'isolement et à la contention, négociations de soins, parcours de l'urgence, professionnels en pratique avancée, pair aidance...).

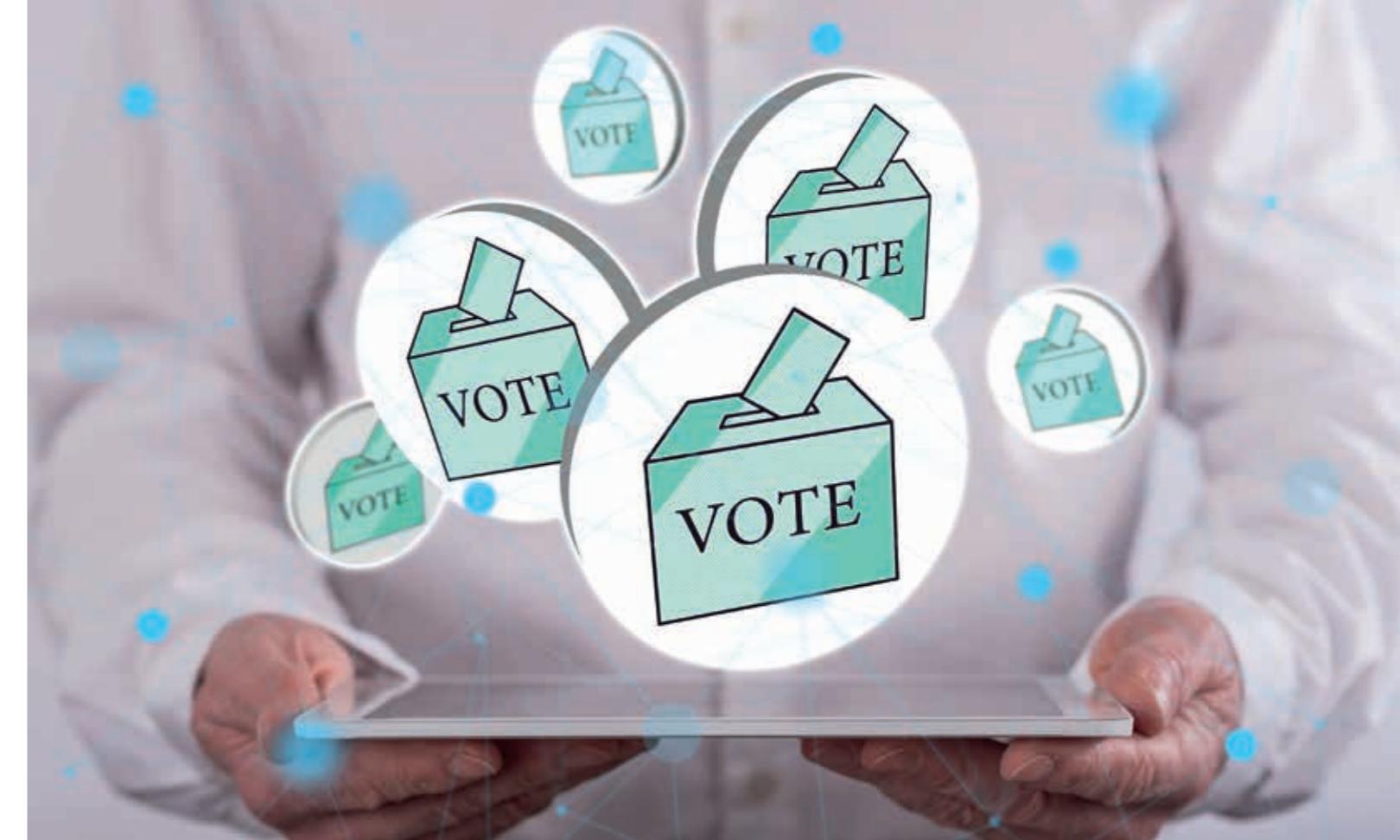
7. Promouvoir la mise en place d'une véritable politique de prévention.

8. Réaffirmer inlassablement la place de nos organisations dans le parcours de formation de nos jeunes collègues, en soutenant que le compagnonnage au quotidien reste la meilleure manière d'appréhender son futur métier et donc participer activement à la campagne « Choisir Psychiatrie ».

9. Poursuivre notre inscription active dans la construction d'APH en vue des futures élections professionnelles de juin 2024 pour y soutenir une place de choix à la défense de l'exercice de la Psychiatrie Publique.

10. Faire du SPH le meilleur porte-voix de la Psychiatrie Publique et de ses différentes modulations.

Le chemin est, ce qu'il est...



Élections 2024-2027

Liste « Convergences et union »

CORTES Marie-José

HENRIETTE Stéphane

APTER Gisèle

SALVARELLI Jean-Pierre

FAVRÉ Pascal

ANGLADETTE Laure

PEDEN Soazic

JEAN-FRANÇOIS Paul

BARUT Blandine

CEZANNE-BERT Guillaume

CHABANNES Jean-Marc

DEJEAN Yasmina

DELAPORTE Jean-François

LARUELLE François

LAVOISY Bertrand

ODIER Bernard

ONDE Georges

OUREIB Jean

PAQUIS Jean

PERNEL Anne-Sophie

PERRIN Blandine

SALOMÉ Éric

SHADILI Gérard

TREMINE Thierry

TRIFFAUX Vivien

WELNIARZ Bertrand

Conseillers régionaux (CR) et Secrétaires départementaux (SD) Île-de-France et Secrétaires d'Établissement (SE) 2024-2027

Région ou département	Fonction	Nom, Prénom	Adresse	Email
Auvergne-Rhône-Alpes	CR titulaire	DELERS Marjolaine	CH Saint Cyr au Mont d'Or - 69450 St Cyr au Mont d'Or	marjolaine.delers@orange.fr
	CR titulaire	GELAS-AMPLE Bernadette	CH Saint Jean de Dieu - 69008 Lyon	amplegelas@gmail.com
	CR suppléant	GRIGUER Jean-Louis		jean-louis.griger@orange.fr
	SE	ESPI Pauline	HCL Lyon	espi.pauline@yahoo.fr
Bourgogne Franche Comté	CR titulaire	BESSE Pierre	CH La Chartreuse - 21033 Dijon Cédex	Pierre.Besse@chlcdijon.fr
Bretagne	CR titulaire	BERGOT Brigitte	CH Landerneau - 29200 Landerneau	br.bergot@orange.fr
	CR titulaire	LESTREZ Laurent	CH Charcot - 56954 Caudan	laurentlestrez@sfr.fr
	CR suppléant	LE GUERN René	Fondation Bon Sauveur - 22140 Begard	rleguern@fondationbonsauveur.fr
Centre-Val de Loire	CR titulaire			
Corse	CR titulaire	RAPTELET Jocelyne	CH de Bastia - 20600 Bastia	jocelyne.raptelet@orange.fr
	CR suppléant	SISCO Fabrice	CH de Bastia - 20600 Bastia	fabrice.sisco2@wanadoo.fr
Grand Est	CR titulaire	PAPUC Crina	Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou - 54521 Laxou	crina.papuc@cpn-laxou.com
	CR titulaire	TRIFFAUX-GHESQUIERES Aude	EPSAN - 67170 Brumath	aude.triffaux@ch-epsan.fr
	CR suppléant	FRUNTES Valeriu	EPSM de la Marne - 51100 Reims	fruntesv@epsm-marne.fr
	CR suppléant	PERRIER Edmond		ed.perrier77@gmail.com
Hauts-de-France	CR titulaire	BETREMIEUX Julian	EPSM de l'agglomération lilloise - 59871 Saint-André	docteurbetremieux@gmail.com
	CR titulaire	DOUTRIAUX Didier	CH de Fourmies - 59610 Fourmies	didierdoutriaux@orange.fr
	CR suppléant	DOGBERT-STATNIK Gaelle	CH de Lens - 62300 Lens	gstatnik@gmail.com
Normandie	CR titulaire			
Nouvelle Aquitaine	CR titulaire	GOGNAU Jean-Pierre	CH Départemental La Candélie - 47480 Pont-du-Casse	gognau.jeanpierre@gmail.com
	CR suppléant	AMEDRO Stéphanie	CH Charles Perrens - 33000 Bordeaux	samedro@ch-perrens.fr
	SE	MOREAU Anne	CH de Cadillac - 33410 Cadillac sur Garonne	anne.moreau@ch-cadillac.fr
Occitanie	CR titulaire	CALVET Jocelyne	CH Gérard Marchant - 31000 Toulouse	jocelyne.calvet-lefeuvre@ch-marchant.fr
	CR titulaire	SWARTEBROECKX Myriam	CH de Thuir - 66300 Thuir	myriam.swartebroeckx@ch-thuir.fr
	CR suppléant	MEZERAÏ Mustapha	CH de Montauban - 82000 Montauban	m.mezeraï@ch-montauban.fr
	CR suppléant	MOULIS Jean-Luc	Hôpital La Colombière - 34090 Montpellier	j-moulis@chu-montpellier.fr
	SE	NASSIF Raphael	CH François Tosquelles - 48120 Saint Alban sur Limagnole	raphaelnassif@gmail.com
	SE	PASSERIEUX Dorothee	CH du Bassin de Thau - 34200 Sète	dorotheepasserieuxpujol@gmail.com
Pays de la Loire	CR titulaire	BURGOS Vincent	CH G. Daumezon - 44342 Bouguenais	Vincent.Burgos@ch-gdaumezon.fr
	CR suppléant	YEBBAL Kahina	CH G. Daumezon - 44342 Bouguenais	Kahina.Yebbal@ch-gdaumezon.fr

Région ou département	Fonction	Nom, Prénom	Adresse	Email
Provence-Alpes Côte d'Azur	CR titulaire	BRAS Maxence	CH Valvert - 13011 Marseille	maxencebras@gmail.com
	CR titulaire	MORVILLE Véronique	CH Toulon La Seyne - 83100 Toulon	veronique.morville@ch-toulon.fr
Guadeloupe	CR titulaire	TADIMI Alial	EPSM de la Guadeloupe - Saint Claude	alla278@yahoo.fr
	CR suppléant	EYNAUD Michel	EPSM de la Guadeloupe - Saint Claude	eynaudm@gmail.com
Guyane	CR titulaire			
Martinique	CR titulaire			
Réunion Mayotte	CR titulaire	TRON Patrick	EPSM de la Réunion - Saint Paul	p.tron974@gmail.com
	CR suppléant	MARMASSE Olivier	EPSM de la Réunion - Saint Paul	oliviermarmasse@gmail.com
Île-de-France				
Paris 75	SD titulaire	KHIDICHIAN Frédéric	Hôpitaux de Saint Maurice - 94410 Saint Maurice	frédéric.khidichian@ght94n.fr
	SD titulaire	MAUBERT Alice	GHU Psychiatrie & Neurosciences - 75014 Paris	a.maubert@ghu-paris.fr
	SD suppléant	ESSAAFI Taoufik	Hôpitaux de Saint Maurice - 94410 Saint Maurice	taoufikessaafi@gmail.com
Seine et Marne 77	SD titulaire			
Yvelines 78	SD titulaire	BRENOT Thierry	CH Théophile Roussel – 78360 Montesson	thierrybrenot@orange.fr
Essonne 91	SD titulaire	GHANEM Teim	GH Nord Essonne - 91440 Bures sur Yvette	t.ghanem@gh-nord-essonne.fr
	SD suppléant	SIXOU Jean	EPS Barthélémy Durand - 91150 Étampes	jsixou@gmail.com
	SE	GROHENS Marc	CH Sud Francilien - 91100 Corbeil-Essonnes	marcgrohens@gmail.com
Hauts-de-Seine 92	SD titulaire	BOUNAR Hocine	CH de Nanterre - 92000 Nanterre	hocine.bounar@ch-nanterre.fr
	SE	BEGUE Anthony	EPS Erasme - 92160 Antony	anthony.begue@psy sudparis.fr
Seine-Saint-Denis 93	SD titulaire	STEIN Sophie	EPS Ville Evrard - 93330 Neuilly-sur-Marne	sophie.stein2@orange.fr
	SD suppléant	SANTOS SERRA Pedro	EPS Ville Evrard - 93330 Neuilly-sur-Marne	pa.santoserra@epsve.fr
	SE	JUTEAU Anne	CHI Robert Ballanger - 93600 Aulnay-sous-Bois	annajuteau@gmail.com
Val-de-Marne 94	SD titulaire	JUHEL Ann	Hopitaux de Saint Maurice - 94410 Saint Maurice	annjuhel@wanadoo.fr
Val-d'Oise 95	SD titulaire	HUPPERT Thomas	CH d'Argenteuil - 95107 Argenteuil	thomas.huppert@gmail.com
	SD suppléant	PETIT Laurence	EPS Roger Prévot - 95570 Moisselles	laurence.petit@eps-rogerprevot.fr
	SE	BARRETEAU Sylvie	EPS Roger Prévot - 95570 Moisselles	ylvie.barreteau@eps-rogerprevot.fr
	SE	ANGLADETTE Laure	Clinique FSEF Bouffémont - 95570 Bouffémont	laure.angladette@orange.fr

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2024

POURQUOI IL FAUT VOTER APH : LES INSTANCES NATIONALES

Publié initialement dans Actu'APH n°17 - Janvier 2024

Dans les différents numéros d'Actu'APH que vous allez recevoir d'ici les élections professionnelles du mois de juin 2024, nous vous tiendrons informés du rôle des instances nationales : pourquoi est-il utile de voter pour les listes d'APH à ces élections.

Nous avions déjà amorcé ces explications dans le numéro d'octobre 2023 : <https://aphfrance.fr/Actus-APH-no16.html> (pages 19 et 20).

Dans les mois qui viennent, nous allons vous dire qu'il est très important de voter aux élections professionnelles, notamment pour le CSPM. Il y aura en effet deux votes sur la même plateforme : un vote pour le CSPM, un vote pour les commissions statutaires et de discipline du CNG. Revenons sur cette jeune instance qu'est le CSPM...

Le CSPM, c'est quoi ?

CSPM signifie « Conseil Supérieur des Professions Médicales, odontologiques et pharmaceutiques ». C'est le « pendant » des Conseils Supérieurs des Fonctions Publiques Hospitalière (CSFPH, pour les paramédicaux), Territoriale (CSFT) et d'État (CSFPE). Sa création, prévue par la loi de « modernisation de notre système de santé » de 2016, n'a été en fait obtenue qu'après une action d'APH en Conseil d'État.

Comment est-il composé ?

La composition du CSPM comporte 4 « collèges » :

- ◆ Trois collèges statutaires, composés de représentants des organisations syndicales qui ont été reconnues représentatives aux élections professionnelles :

Le CSPM doit être consulté pour tous les textes réglementaires concernant les statuts des per-

	Liste APH-JM (Avenir Hospitalier, CPH, Jeunes Médecins)		Liste commune Alliance (SNAM-HP + CMH) et INPH			Total
	APH (AH + CPH)	Jeunes Médecins	INPH	SNAM-HP	CMH	
Collège 1 (HU titulaires)		1		4		5
Collège 2 (PH titulaires)		3		2		5
Collège 3 (tous les non-titulaires)		3		2		5

Est-ce que cette instance fonctionne correctement ?

Cela dépend de ce que l'on en attend... Seule la commission des statuts se réunit. Les deux autres commissions n'ont jamais été réunies.

Il nous semblerait normal que seuls les collèges statutaires aient le droit de vote. D'ailleurs, il n'est pas rare que le collège des employeurs vote contre l'avis unanime des collèges statu-

taires – la FHF donnant des consignes de vote à laquelle les présidents de CME représentés sont obligés de se soumettre... et suivant systématiquement la proposition de l'administration centrale. Un vote unanimement « contre » des collèges statutaires entraîne le réexamen du texte – mais souvent à l'identique ! Quoi qu'il en soit, ce vote n'est qu'un avis consultatif : la consultation du CSPM est notée dans le décret, mais pas le résultat du vote.

Cependant, le CSPM permet d'avoir des rendez-vous fixes (lorsque les sessions ne sont pas annulées... faute de texte !) avec la DGOS et avec les directeurs, et de faire passer des idées. Nous avons aussi appris à nous servir à faire amender des textes, et obtenir, au moins à la marge, des inflexions de textes que nous jugions trop contraignants pour les praticiens.

Alors, pourquoi est-il important de voter pour le CSPM ?

Pour deux raisons.

- ◆ Une raison directe : être partie prenante de ces discussions sur la réglementation de notre activité, comme indiqué ci-dessus. L'enjeu est clair : il s'agit de conserver les sièges que nous avons dans chaque collège, et même de faire mieux.
- ◆ Une raison indirecte, mais encore plus importante : seules les organisations syndicales qui auront des sièges au CSPM seront reconnues comme « représentatives ».
 - Elles seront convoquées à l'ensemble des discussions organisées par les tutelles – notamment les discussions qui ont lieu bien en amont du CSPM. Ainsi, nous avons par exemple pu participer au printemps dernier aux discussions (malheureusement avortées...) sur la grille salariale et plus récemment aux discussions sur la revalorisation des astreintes et l'évolution de l'arrêt régissant la permanence des soins.
 - Elles enverront des représentants à l'échelle régionale dans diverses instances : commission régionale paritaire, commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS), conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI), etc.

En juin 2024, si vous soutenez nos ambitions pour les praticiens de tous statuts, si vous voulez que ces ambitions deviennent réalité, votez pour les listes d'Action Praticiens Hôpital au CSPM !

Anne Geffroy-Wernet

Secrétaire générale APH, présidente du SNPHARE

Conseil de Discipline (CD) et Commission Statutaire Nationale (CSN) : pourquoi ces instances sont importantes pour les praticiens hospitaliers ?

Dans Actu'APH n°16, les Dr Poupon et Le Pors vous ont expliqué certains éléments sur ces deux instances du CNG que vous pouvez consulter en cliquant ici : <https://www.calameo.com/read/004568293e6055e26e62d?page=19>

Avec notre aide, le CNG a publié en février 2023 un guide pratique sur les modalités de gestion des situations individuelles complexes, qui détaille le fonctionnement de ces instances et que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien suivant :

https://www.cng.sante.fr/sites/default/files/media/202304/Guide%20des%20situations%20individuelles%20complexes_WEB.pdf

Action Praticiens Hôpital vous rappelle que si vous êtes praticien hospitalier titulaire, même si vous êtes en période probatoire, ces commissions paritaires peuvent décider de votre avenir professionnel. Il est important pour tous les praticiens d'avoir des représentants qui défendent vos droits dans ces instances et une intersyndicale forte, qui participe activement à désamorcer les conflits pour éviter à nos collègues PH de se retrouver convoqués dans ces instances.

Ces commissions siègent par spécialité, au nombre de sept : médecine et spécialités médicales, anesthésie-réanimation, chirurgie et spécialités chirurgicales et odontologie, radiologie, psychiatrie, biologie et enfin pharmacie. Elles

sont composées pour moitié de vos représentants élus, et pour moitié de représentants des directions hospitalières et des tutelles.

Le Conseil de discipline se réunit toujours en présentiel, et il est présidé par un membre du Conseil d'État qui est garant de la bonne tenue des échanges. Pour l'administration, six membres sont désignés (ARS, DGOS, DGS, IGAS, FHF, CNG) et six praticiens élus par spécialités sont également présents. Le praticien mis en cause peut venir accompagné d'un avocat pour défendre ses droits et faire valoir sa position. Pour chaque dossier, un rapporteur (membre de l'IGAS, médecin inspecteur de l'ARS) est désigné par le ou la présidente.

Ce rapporteur établit la synthèse du parcours professionnel du praticien et l'analyse du dossier avec les éléments à charge et à décharge. La procédure disciplinaire et les sanctions éventuelles sont détaillées dans le document établi par le CNG. Les membres du Conseil de discipline votent à bulletin secret sur le niveau de sanction choisi. L'avis du conseil de discipline doit être motivé et mentionner le nom des membres ayant participé à la délibération. Il est signé et daté par le président qui l'adresse à la direction du CNG, qui prononcera la sanction ou rendra un arrêté d'absence de sanction qui sera communiqué au praticien comme à sa direction. <https://www.cng.sante.fr/sites/default/files/media/202203/Fiche%20de%20proc%C3%A9dure%20%20La%20proc%C3%A9dure%20disciplinaire.pdf>

Notre conseil : Dès qu'un praticien a connaissance d'une convocation en Conseil de discipline, il doit se faire accompagner par un avocat et prendre conseil auprès de son syndicat pour partager l'analyse de son cas et organiser au mieux sa défense.

La Commission statutaire nationale est présidée par un membre de l'IGAS. Les modalités des réunions sont mixtes, en présentiel et/ou visioconférence. Cette instance étudie les dossiers des praticiens pour lesquels l'année probatoire a posé problème, qui sont suspectés d'insuffisance professionnelle ou qui sont en recherche d'affectation.

Elle comprend pour les PH deux collèges, celui des praticiens hospitaliers et celui des personnels enseignants et hospitaliers titulaires.

Lorsque la commission est appelée à se prononcer sur la situation des praticiens hospitaliers dans un établissement non-CHU, elle comprend seulement le collège des praticiens hospitaliers.

Lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur la situation des praticiens hospitaliers exerçant dans les centres hospitaliers universitaires, la commission comprend également des représentants des personnels enseignants et hospitaliers titulaires. Pour l'administration, six membres sont désignés (DGOS, trois médecins ou pharmaciens inspecteurs de santé publique, IGAS, FHF). Pour chaque dossier un rapporteur (membre de l'IGAS, médecin inspecteur de l'ARS) est désigné par le ou la présidente et expose une synthèse du dossier.

Les praticiens mis en cause ne sont ni présents ni représentés lors de ces sessions pour les dossiers concernant la période probatoire ou les recherches d'affectation, d'où l'intérêt de l'étude de chaque dossier individuel par vos représentants pour défendre au mieux vos droits. En cas d'insuffisance professionnelle suspectée, le praticien mis en cause est présent pour défendre son dossier, éventuellement accompagné de son conseil.

L'avis motivé émis par la commission est transmis dans un délai de quinze jours au directeur général du Centre national de gestion pour décision.

Notre conseil : Dès qu'un praticien a connaissance d'une convocation en Commission statutaire nationale, il doit prendre conseil auprès de son syndicat pour partager l'analyse de son cas et organiser au mieux sa défense. Pour les dossiers d'insuffisance professionnelle, nous préconisons l'appui systématique d'un avocat pour construire au mieux la défense du praticien.

Depuis les élections professionnelles de 2019

- ❖ Vos représentants élus pour Action Praticiens Hôpital ont participé à l'ensemble des commissions (CD ou CSN) pour défendre les droits de tous les praticiens hospitaliers titulaires ou en probatoire.
- ❖ Vos représentants ont aidé chaque praticien qui en a fait la demande dans la construction de sa défense pour les protéger au mieux et surtout les accompagner dans la gestion de leur passage en commission.
- ❖ Vos représentants et vos délégués APH ont également été très actifs pour aider les praticiens blanchis par ces instances, ce malgré la poursuite d'actions des directions qui, contre certains collègues, flirtaient avec un harcèlement sans fin.

Votez aux prochaines élections professionnelles pour les listes soutenues par APH, union d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux !

Jean-François Cibien

Président d'APH, président d'Avenir Hospitalier

COMMUNIQUÉ



Le 15 février 2024

Deux millions de personnes... et moi, et moi... émoi !

Plus de 2 millions de personnes soignées par le service public de psychiatrie. Un chiffre qui a déjà doublé en à peine 20 ans. Plus de 18 millions d'actes en ambulatoire chaque année. Plus de 3000 centres médico-psychologiques répartis sur tout le territoire.

Mais aussi, une augmentation des demandes adressées à la psychiatrie publique, et encore plus depuis la crise Covid, pour les enfants et les adolescents, et les adultes.

Et des lits d'hospitalisation qui ferment, bien plus du fait du manque de personnel soignant que pour des raisons organisationnelles ou un virage ambulatoire pris depuis de nombreuses années par les acteurs de la psychiatrie publique.

Et donc, une crise de la psychiatrie publique.

En liens avec cette crise de la psychiatrie publique, sous-financée, se sont développés de nouveaux dispositifs, au financement autre, notamment des centres dits experts. Ceux-ci se nourrissent de la crise de la psychiatrie publique pour proposer un support diagnostique aux patients. Mais alors, quelle coordination des parcours de soins, et surtout quels soins véritablement proposés aux patients ?

La psychiatrie publique, notamment par l'organisation sectorisée des soins, incluse dans les territoires et la Cité, évolue, innove au quotidien, malgré des contraintes de plus en plus fortes.

Les équipes pluriprofessionnelles s'adaptent continuellement pour accueillir et répondre aux très nombreuses demandes de soins qui leur sont adressées. Ces demandes témoignent de l'expertise - expertise clinique, concernant un sujet, singulier, inscrit dans une histoire personnelle et des liens sociaux - développée depuis de nombreuses années, expertise tant en termes de préventions, que de diagnostics et de soins, gradués et continuellement ajustés aux situations cliniques variées rencontrées.

« Victime » de son succès, la psychiatrie publique souffre de ne pas être financée à la hauteur des enjeux qu'elle porte.

Nous ne pouvons accepter dans ces conditions non plus l'idée de tout gadget et de « bonne idée » à visée de restructuration économique.

Alors, bien plus qu'une « rénovation » du dispositif Mon Psy - une des mesures phare des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie dont l'échec est reconnu -, bien plus que d'un morcellement des parcours de soins (ici le diagnostic, là le soin), il s'agit de reconnaître la véritable expertise, celle développée notamment au sein des nombreux dispositifs innovants de la psychiatrie publique (Centres Médico-Psychologiques, équipes mobiles, hôpitaux de jour, unités d'hospitalisation...), et de la financer à la hauteur des enjeux qu'elle porte.

C'est un véritable enjeu pour maintenir l'accès au juste soin psychiatrique, et donc un enjeu de santé publique.

Marie-José CORTÈS
Présidente du SPH

Charles-Olivier PONS
Président de l'USP

Norbert SKURNIK
Président de l'IDEPP

Michel TRIANTAFYLLOU
Président du SPEP

42^{èmes}
Journées de la

Société de l'Information Psychiatrique

TROUBLÉS PSYCHIATRIQUES & DIFFÉRENCES SEXUELLES

Jeudi 3 > Samedi 5 Octobre 2024 • ARCACHON

à vos
agendas !

8 CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

Jean CHAMBRY, pédopsychiatre (Paris) • Béatrice EDREI, psychologue clinicienne (Toulouse) • Véronique FAU-VINCENTI, historienne (Montreuil) • Ludovic GICQUEL, pédopsychiatre (Poitiers) • Claudine JUNIEN, professeur émérite de Génétique Médicale (Paris) • François MEDJKANE, pédopsychiatre (Lille) • Emmanuel MONNERON, psychiatre (Lyon) • Ludivine NOHALES, psychiatre (Lyon) • Michèle RIOT-SARCEY, historienne (Paris)

SYMPORIUM DE L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE

SYMPORIUM DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE PSYCHIATRIES

MATINÉE DU JEUDI 3 OCTOBRE

Session de DPC

MATINÉE DU VENDREDI 4 OCTOBRE

Symposiums et ateliers > Symposium de l'AFFEP • Deux symposiums recherche translationnelle • Symposium de l'Evolution Psychiatrique • Ateliers de communication

SOIRÉE DU VENDREDI 4 OCTOBRE

Soirée du congrès au Marché couvert d'Arcachon

MATINÉE DU SAMEDI 5 OCTOBRE

Session médico-légale • Conférence de Jokthan GUVARCH • Conférence de Joëlle PALMA

3 CAFÉS LITTÉRAIRES

SOIRÉE DU CONGRÈS AU MARCHÉ COUVERT D'ARCACHON LE VENDREDI 4 OCTOBRE

Renseignements et inscriptions : www.sip.sphweb.fr
Dr Pierre-François Godet - Secrétaire SIP-SPH-AEPC
Centre Hospitalier Le Vinatier - Pôle Ouest - Bâtiment 312
95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 BRON cedex
Secrétaire : Aicha RAMDANI - secretariatSIP2@gmail.com 04 37 9152 21
Organisme de Formation Professionnelle enregistré Qualiopi
sous le n° 846 919 385 69



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIP

À Bron, le 2 février 2024

Chère collègue, cher collègue,

Comme vous le savez, le SPH est actuellement en cours de renouvellement de ses instances, par le biais d'un processus électoral dont la clôture est prévue le 26 mars 2024.

À l'issue de ces élections, la Société de l'Information Psychiatrique devra procéder au renouvellement de son Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration de la Société de l'Information Psychiatrique

Article 11 des statuts de l'Association : « La Société de l'Information Psychiatrique est administrée par le Conseil d'Administration. Ce Conseil d'Administration comprend 18 membres :

- ◆ 9 membres sont élus par l'Assemblée Générale de la Société de l'Information Psychiatrique ;
- ◆ 6 membres sont désignés par le Conseil National du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux dont 3 membres de droit : le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier du SPH ;
- ◆ 3 membres sont désignés par le Comité de Rédaction de la revue l'Information Psychiatrique dont 2 membres de droit : le Rédacteur en Chef et le Rédacteur en Chef Adjoint ».

Membres de l'Association

Article 7 : « Les membres du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux et les membres du Comité de Rédaction de l'Information Psychiatrique sont membres adhérents de droit de la Société de l'Information Psychiatrique».

Déroulement des élections

Les élections se déroulent au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par la Présidente de la Société de l'Information Psychiatrique.

Articles 16 : « L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres actifs est présente. Le vote est alors acquis par la majorité simple sauf pour les modifications des statuts et la dissolution qui demandent la majorité des deux tiers.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première convocation, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans un délai minimum de quinze jours et elle pourra alors délibérer valablement quel que soit le nombre des présents ».

Candidatures

Les candidatures pour l'élection au Conseil d'Administration de la Société de l'Information Psychiatrique, accompagnées d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation, sont à adresser avant le 25 mars 2024 à :

Madame le Professeur Gisèle APTER, Présidente de la Société l'Information Psychiatrique et Madame le Docteur Laure ANGLADETTE, secrétaire de la Société de l'Information Psychiatrique

Mail : secretariatsip2@gmail.com

Bien fraternellement,

Professeur Gisèle APTER
Docteur Laure ANGLADETTE

Coup de Blouse

Lancement de la plateforme APPA « Coup de Blouse »

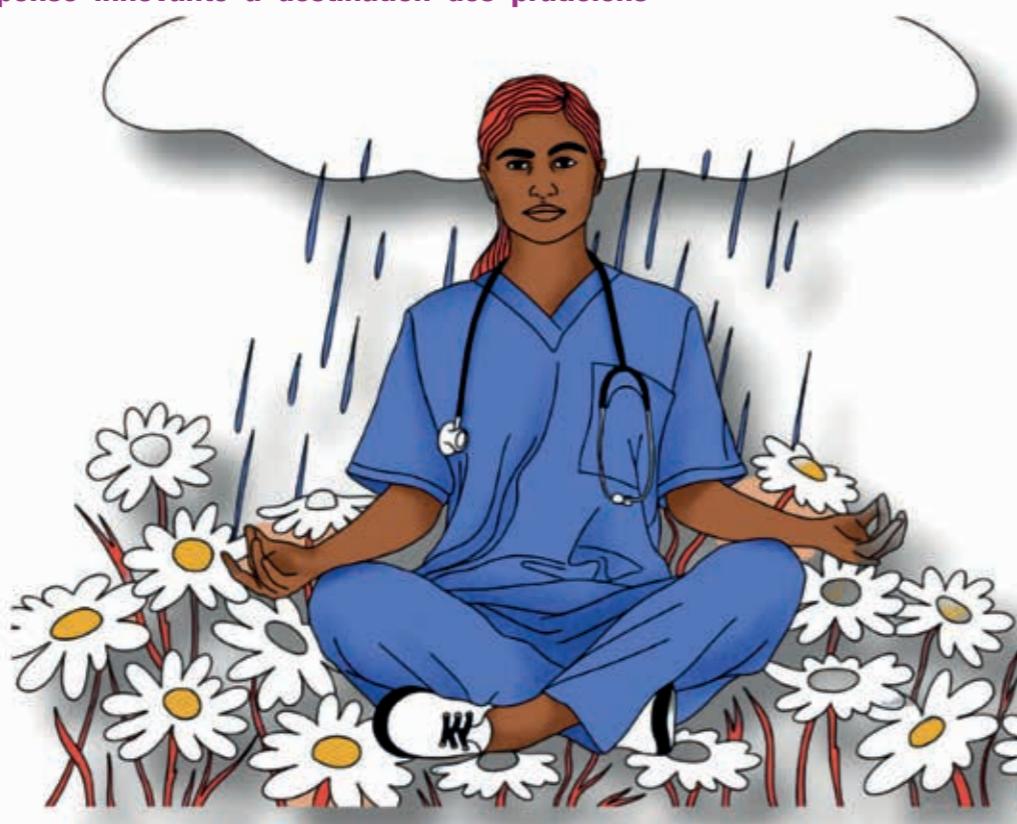
Afin de répondre à **l'urgence croissante** que représentent **les conséquences de la souffrance au travail pour les professionnels de santé**, l'APPA lance une plateforme dédiée aux internes, praticiens hospitaliers, et hospitalo-universitaires, ainsi qu'à leurs proches. Cette initiative vise à proposer aux professionnels du secteur **des ressources inédites pour l'information et la prévention des situations de détresse professionnelle**.



« Coup de Blouse » : une réponse innovante à destination des praticiens

La protection des praticiens hospitaliers est au cœur de la mission de l'APPA depuis sa création. Association de praticiens à but non lucratif, elle compte près de 11 000 adhérents et près de 26 000 bénéficiaires. Elle œuvre chaque jour, pour apporter aux internes, aux praticiens et aux pharmaciens hospitaliers, aux médecins libéraux des solutions de prévoyance complètes, **négociées et mises en place par les équipes Bessé**.

Aujourd'hui, l'association va plus loin dans son engagement en proposant une plateforme pensée comme un centre de ressources et de partage. **Coup de Blouse** offre aux praticiens ainsi qu'à leurs proches **des informations** sur les risques auxquels ils sont confrontés, ainsi **que des contacts d'organismes compétents en matière d'écoute et de prise en charge**.



Plus qu'un service d'écoute, « **Coup de Blouse** » est une plateforme inclusive destinée à être un lieu de rendez-vous social où experts et praticiens viennent témoigner et libérer la parole.

Découvrez la plateforme en scannant ce QR code



Qu'est-ce qu'un praticien peut trouver sur Coup de Blouse ?

De l'information, au travers de fiches pratiques sur les principaux risques psychosociaux à l'hôpital, des solutions concrètes et des liens utiles « pour aller plus loin ».

Du partage, « Coup de Blouse » donne la parole à des professionnels de la souffrance au travail (médecins, chercheurs, relais d'opinion) et à des victimes, à travers sa série de podcast éponyme créée pour recueillir et partager des témoignages.

Des ressources multimédia, à travers une bibliothèque, enrichie régulièrement, pour identifier et mieux comprendre les risques, les expériences, les solutions mobilisables par les victimes ou leurs proches.

Une plateforme d'écoute et de chats, pour recevoir un accompagnement (en urgence ou non), adapté à la situation personnelle et professionnelle de chacun.

Un constat alarmant qui nécessite des réponses ciblées

Avec des conditions de travail qui se sont dégradées depuis la crise du Covid-19, on estime à **67 %** le pourcentage de soignants français qui souffrent d'**épuisement professionnel** (voir étude HIMSS 2021). Les causes de ce mal-être professionnel sont protéiformes (manque de suivi médical pour les aidants, une durée de travail hebdomadaire moyenne très élevée, une réticence à s'arrêter alors même que l'état de santé le justifie...) et ne peuvent être appréhendées uniformément. Le nombre de médecins en situation d'épuisement professionnel n'a jamais été aussi haut : près de la moitié d'entre eux en souffrent en France. Face à ce constat, l'APPA souhaite **mettre à disposition ses ressources pour participer à la construction d'une solution durable**.



L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE

Appel à contribution

Chers lecteurs,

Nous vous invitons à soumettre vos articles pour publication dans L'Information Psychiatrique.

Pourquoi choisir de publier dans L'Information Psychiatrique ?

- ◆ La revue publie des travaux dont l'axe majeur est la psychopathologie et aborde également les questions d'éthique, d'organisation, de politique des soins, au carrefour des sciences humaines et des neurosciences.
- ◆ Tribune d'information, de réflexion et de discussion autour de la prise en charge globale du patient, la revue anime aussi les grands débats qui traversent régulièrement la profession.
- ◆ Pour former les praticiens sur tous les aspects de la psychiatrie.

L'Information Psychiatrique est une revue de haute qualité scientifique qui offre à ses lecteurs une large vision et une expertise moderne et multidimensionnelle de la Psychiatrie.

Elle ouvre ses pages tant aux praticiens et cliniciens séniors qu'aux psychiatres en formation : elle est un lien fort entre les différentes professions de la psychiatrie et de la santé mentale, et entre les générations.

Appel à contribution

Revue à comité de lecture et disponible sur abonnement, L'Information Psychiatrique vous ouvre ses pages.

- ◆ Contribuez à cette revue de référence en psychiatrie
- ◆ Offrez à votre article une visibilité forte au sein de votre spécialité
- ◆ Profitez d'une publication rapide en ligne et dans la revue papier



» Instructions aux auteurs



» Soumission d'article



Nous vous proposons de redécouvrir les articles parus en 2023 sur www.infopsy.fr :

La dynamique des médiations thérapeutiques avec l'adolescent limite. La patte des soignants

Gérard Shadili, Yoann Loisel, Marion Robin, Vanessa de Matteis, Aziz Essadek, Pablo Votadoro, Alexandre Morel, Maurice Corcos

Réduire ou arrêter les antipsychotiques dans la schizophrénie, une pure folie ?

Fabrice Berna, Benoit Schorr, Ludovic Dormegny-Jeanjean, Julie Clauss-Kobayashi, Efflam Bregeon, Jean-Baptiste Causin, Clément de Billy, Olivier Mainberger, Hervé Javelot, Jack R. Foucher

Les transformations inclusives. Point de vue psychiatrique

Jacques Constant

Bibliothèque du psychiatre. Le Cas Ellen West, de Ludwig Binswanger

Caroline Gros

Accompagner la renaissance de la médecine psychédélique

Lucie Berkovitch, Hugo Bottemanne, Luc Mallet, Bruno Roméo



Cotisations 2024

Chère collègue, cher collègue,

Nous vous invitons à rejoindre le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, premier syndicat représentatif de l'exercice public en psychiatrie. Le SPH agit pour promouvoir et défendre la place de la **psychiatrie au sein du service public**, la reconnaissance de ses spécificités et la variété des pratiques.

Le SPH soutient la **place du psychiatre à l'hôpital comme en extra-muros**, pour son rôle clinique auprès des patients et au sein des équipes pluri-professionnelles, mais aussi pour sa responsabilité active et reconnue au sein des services et pôles, et de la gouvernance des établissements.

Le SPH informe, soutient et défend ses adhérents pour toutes les **questions statutaires**, toute difficulté liée à leur exercice ou la reconnaissance de leur place et de leurs **droits dans l'exercice de leurs fonctions**, dans un environnement en évolution constante.

Le SPH, c'est aussi :

- Une réflexion scientifique portée par la **Société de l'Information Psychiatrique** et des Journées annuelles réputées pour leur sérieux et leur ambiance chaleureuse : la première année de leur adhésion au SPH, les adhérents du SPH bénéficient d'une entrée gratuite aux Journées (ARCACHON, octobre 2024 : Troubles psychiatriques et différences sexuelles), puis d'un tarif réduit les années suivantes.
- Une revue reconnue pour la qualité, la variété et la rigueur de ces publications : **L'Information Psychiatrique** : les adhérents SPH bénéficient d'un tarif réduit.
- Une participation active et reconnue à la **Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)**, intersyndicale membre d'**Action Praticiens Hôpital (APH)** aux côtés d'Avenir Hospitalier.
- L'accès à une protection sociale avec **l'APPA**, pionnière pour les contrats complémentaires concernant la prévoyance et les soins.

L'organisation régionale et nationale permet une représentativité forte. Les **conseillers régionaux en région et les secrétaires départementaux** en Île-de-France, comme les membres du bureau national sont disponibles pour répondre à vos questions.

Vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation**. Vous pouvez adhérer en utilisant le bulletin joint ou bien **adhérer en ligne** via un paiement sécurisé (avec option gratuite de paiement échelonné).

Syndicalement vôtre,

Dr P. FAVRÉ
Trésorier du SPH

Dr J.-F. DELAPORTE
Trésorier adjoint du SPH

Montant de la cotisation 2024

Position statutaire	Cotisation	Position statutaire	Cotisation
Interne	96€	PH temps partiel Echelon 1 et 2 ou PH contractuel	144€
Praticien attaché - PAC Chef de clinique - Assistant	121€	PH temps partiel Echelon 3 à 6	205€
PH temps plein Echelon 1 et 2 ou PH contractuel	161€	PH temps partiel Echelon 7 à 13 ou praticien clinicien temps partiel	250€
PH temps plein Echelon 3 à 6	302€	PH temps partiel Salarié ESPIC	198€
PH temps plein Echelon 7 à 13 ou praticien clinicien temps plein	344€	PH en retraite progressive	249€
PH temps plein Salarié ESPIC	289€	Honoraire (retraité)	139€

Cochez ici si vous ne souhaitez pas vous abonner à l'Information Psychiatrique, et déduisez 71€ du montant de la cotisation.

En cas de règlement par chèque : à l'ordre du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux

Joindre obligatoirement la fiche individuelle ci-dessous à :

Secrétariat SPH – Mme Aicha RAMDANI

SPH Centre Hospitalier Le Vinatier

PC Pôle Ouest- Bâtiment 312 – 95 bd Pinel – BP 30039 – 69678 BRON cedex

Secrétaire : Aicha RAMDANI - Téléphone : 04.37.91.52.21 - email secrétariat : secretariatsip2@gmail.com

Les nouvelles syndicales sont sur www.sphweb.fr et www.cphweb.info

24h/24, le SPH vous informe grâce à son compte Twitter sur @SPHtweeter

N'oubliez pas de fournir une adresse email en même temps que votre adresse postale.

Privilégiez un mail personnel pour assurer la réception de l'information syndicale.

Fiche individuelle de renseignements

M. Mme Mlle

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

PRÉNOM

ANNÉE DE NAISSANCE

Adresse électronique (au moins une des deux)

Email professionnel

Email personnel

Portable personnel (recommandé pour vous joindre en cas de difficultés)

Statut professionnel actuel

PH temps plein → Echelon : PH temps partiel → Echelon : Praticien contractuel
 Salarié ESPIC PAC Praticien attaché Chef de clinique Assistant Interne Honoraire (retraité)

Fonction institutionnelle (le cas échéant)

Responsable d'unité Chef de service Chef de pôle Président de CME

Exercice de la psychiatrie

Générale Infanto-juvénile Pénitentiaire Liaison Urgences
 UMD Sujet âgé Addictologie Équipe mobile Autre

Votre établissement de rattachement

Type (CHS, CH, CHU, etc.)

Nom de l'établissement

N° Rue

CS BP

Code postal

Localité

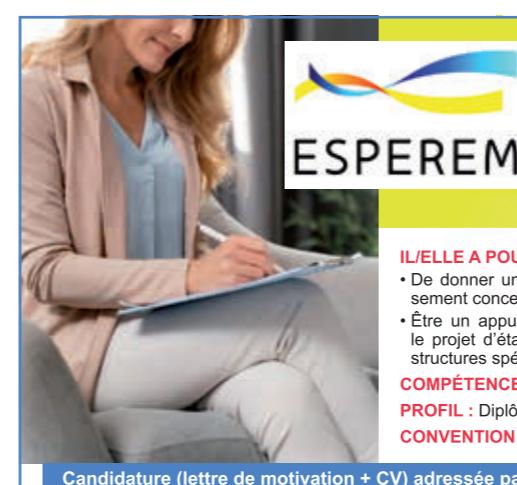
Adresse postale personnelle

N° Rue

BP Code postal

Localité

Les Annonces de Recrutement



ESPEREM est une association reconnue d'utilité publique qui intervient en Région Ile-de-France en soutien et accompagnement de publics divers (familles, adultes isolés, femmes victimes de violence, jeunes, enfants) qui sont confrontés à des difficultés multiples.

Le Département Henri Rollot Protection de la Jeunesse (DHRPJ) a pour mission la protection de l'enfance.

Le Pôle Urgence du DHRPJ qui accueille des jeunes filles âgées entre 12 et 18 ans en difficultés sociales, familiales ou administratives et qui arrivent dans des situations de rupture ou de conflit.

IL/ELLE A POUR MISSIONS :

- De donner un avis consultatif sur les situations accompagnées au sein de l'établissement concernant les jeunes et les familles.
- Être un appui technique auprès des professionnels dans le cadre de réflexions sur le projet d'établissement, et relais médical des partenaires extérieurs, notamment les structures spécialisées.

COMPÉTENCES REQUISSES : Capacité à travailler en pluridisciplinarité.

PROFIL : Diplôme en médecine exigé - expérience en protection de l'enfance souhaitée.

CONVENTION COLLECTIVE / RÉMUNÉRATION : CCN 66 (selon ancienneret).

Candidature (lettre de motivation + CV) adressée par mail : recrutement.dhrpj@esperem.org

recrute

UN/UNE
MÉDECIN
PSYCHIATRE
(H/F)

En CDI à temps partiel 20 %.
Pour son service d'accueil immédiat
situé à Issy-les-Moulineaux (92).
Possibilité de détachement
d'intérêt général.



www.esperem.org

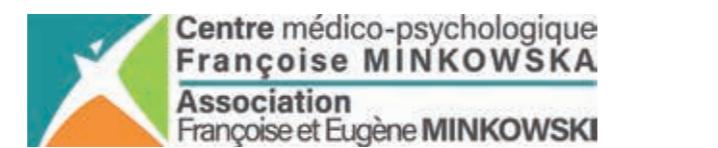
Le Centre Médico-Psychologique Françoise Minkowska (Paris 20^e), géré par l'Association Françoise et Eugène Minkowski pour la santé mentale des migrants,

L'ÉTABLISSEMENT :

Le Centre Françoise Minkowska est un Centre médico-psychologique qui propose des consultations de psychiatrie transculturelle centrée sur la personne.

L'équipe pluridisciplinaire reçoit en consultations des personnes de toute l'Île-de-France qui, dans leur trajectoire migratoire ou dans leur parcours d'exil, rencontrent des difficultés psychologiques ou présentent des troubles psychiatriques.

INFORMATIONS :
www.minkowska.com



RECHERCHE UN MÉDECIN PSYCHIATRE

en CDI à temps partiel – 2 jours/semaine

À pourvoir immédiatement

LE POSTE :

Vous intégrerez une équipe pluridisciplinaire afin d'assurer 2 journées de consultation par semaine (0,4 ETP) et pour participer activement au projet de l'institution.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Doctorat de médecine.
- DES de psychiatrie.
- Inscription à l'Ordre des médecins.
- Connaissance du public migrant et/ou réfugié.
- Langues parlées souhaitées en plus du français : anglais / dari / bengali.
- Langues supplémentaires bienvenues.

TYPE DE CONTRAT, rémunération et avantages :

- Contrat de travail en CDI à temps partiel (2 jours par semaine).
- Rémunération selon Convention Collective FEHAP 51.
- Reprise de l'ancienneté.
- Mutuelle.
- Retraite surcomplémentaire par capitalisation.
- 5 semaines de congés payés + 5 semaines de RTT.



Merci de ne pas téléphoner

et d'envoyer CV et lettre de motivation à :
recrutement@minkowska.com

établissement public de santé de Ville-Evrard spécialisé en santé mentale Seine-Saint-Denis

RECHERCHE Médecin Psychiatre

Praticien Hospitalier

Équipes pluridisciplinaires dynamiques, nombreux projets médicaux.

Projet de rénovation et de modernisation de l'hôpital.

Crèches.

Nombreuses formations professionnelles et participation aux congrès.

Aux portes de Paris - Métro, RER, bus, tramway.

Principales communes d'implantation :

Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Bondy, Aubervilliers et Saint-Denis.

Convention d'association entre l'**Établissement public de santé de Ville-Évrard, le GHU AP-HP, Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis et l'université Sorbonne Paris Nord.**

Envie de défendre la psychiatrie publique ?

CANDIDATURE À :
Steeve Mohn - s.mohn@epsve.fr

https://www.eps-ville-evrard.fr/



Le centre hospitalier Fondation Vallée est en direction commune avec le groupe hospitalier Paul Guiraud au sein du GHT Psy sud Paris.

Le **centre hospitalier Fondation Vallée**, implanté à Gentilly dans le Val-de-Marne (15 mn du centre de Paris en RER) est un établissement public de santé spécialisé en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. C'est une file active de plus de 2500 patients, un collectif de 350 professionnels, et 152 lits et places.

Participer à nos projets au sein d'un établissement à taille humaine c'est intégrer un collectif de travail pluridisciplinaire soucieux de la qualité des soins.

PSYCHIATRES, PH, PC ASSISTANTS

Vous souhaitez continuer de vous former à l'hôpital ?
Vous voulez évoluer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ?

Deux postes de praticiens sont à pourvoir

② Un poste à temps plein à l'ULPIJ

Unité implantée au sein du CHU de Bicêtre assurant des interventions au SAU pédiatrique, hospitalisation et psychiatrie de liaison dans les services de pédiatrie. L'Unité coordonne un dispositif de crise (Ressource) et un hôpital de jour pour des soins intensifs auquel est adossée une équipe mobile.

③ Un poste à temps plein dont l'activité peut éventuellement se répartir sur différentes unités :

- ... Activité de consultation au CMP de Gentilly.
- ... Activité en unité de soins pour adolescents au sein d'une structure de 10 lits pour des patients âgés de 12 à 17 ans.
- ... Activité en hospitalisation de semaine au sein d'une unité de 20 lits pour des patients âgés de 6 à 12 ans, spécialisée dans l'évaluation et la prise en charge des TND, troubles du comportement et troubles psychiatriques précoces et complexes.

L'établissement est en lien avec les urgences pédopsychiatriques de l'hôpital Bicêtre.

Le centre hospitalier Fondation Vallée est facilement accessible en transports en commun (RER B, Bus 186 et v6, proximité métro M7).



Pour un échange personnalisé : ☎ 01 42 11 71 76 ou ✉ affairesmedicales@psy sud paris.fr
Découvrez-nous : www.ch-fondationvallee.fr

Le Groupe Hospitalier Paul Guiraud est en direction commune avec le Centre Hospitalier Fondation Vallée au sein du GHT Psy sud Paris.

Cet établissement de santé assure une mission de service public en psychiatrie adulte réparti sur 11 secteurs de psychiatrie générale, cinq se situent dans le Val-de-Marne et six dans les Hauts-de-Seine. L'établissement dispose de 55 structures extrahospitalières, et de 2 structures hospitalières sur les sites de Clamart (92) et de Villejuif (94).

L'hôpital de Clamart recrute !!

PSYCHIATRES, PH, PC ASSISTANTS

Vous souhaitez continuer de vous former à l'hôpital ?
Vous voulez évoluer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ?

② Venez rejoindre des équipes pluridisciplinaires qui assurent une offre de soins diversifiée au plus près des patients.

- ③ Vous travaillerez en collaboration étroite avec l'équipe de médecine générale qui assure les soins somatiques dans les unités.
- ④ Vous bénéficierez d'un plan de développement des compétences étayé et d'un accompagnement individualisé dans vos projets d'évolution professionnelle avec le financement de diplômes universitaires.

L'hôpital de Clamart c'est :

- 4 secteurs de psychiatrie générale.
- 116 lits d'hospitalisation complète.
- Une file active de près de 4500 patients (hors SAU).
- Une équipe mobile précarité.
- Une équipe mobile de consultations rapprochées.
- Une maison sport santé et un centre d'activités physiques et sportives.
- La proximité immédiate du SAU Antoine Béclère.
- La mise en œuvre du programme profamille.

L'établissement participe aux urgences psychiatriques de l'hôpital Antoine Béclère.

L'hôpital Paul Guiraud de Clamart est facilement accessible en transports en commun (Tramway T6 et T10, Bus 390 et 189).

Pour faciliter votre intégration, le Groupe Hospitalier Paul Guiraud peut également mettre à votre disposition des logements.



Pour un échange personnalisé : ☎ 01 42 11 71 76 ou ✉ affairesmedicales@psy sud paris.fr
Découvrez-nous : www.gh-paulguiraud.fr



Le Centre Hospitalier Isarien

Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise

Situé à 45 minutes en train de Paris et à 1 h d'Amiens et qui compte 3064 agents dont 106 médecins et internes.



RECHERCHE

MÉDECIN PSYCHIATRE

Statut selon CV et profil.
Possibilités de logements en fonction des disponibilités et de places en crèche.

CONTACTS ET CANDIDATURES :

Gaelle.FRASER@chi-clermont.fr
03 44 77 50 60

ADRESSE POSTALE :

2, rue des Finets - 60607 CLERMONT CEDEX



LA FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE RECRUTE

LA FONDATION

La Fondation Bon Sauveur de la Manche accueille, soigne et accompagne les personnes vulnérables, souffrant de troubles psychiques, psychiatriques ou en perte d'autonomie. Elle place la dignité de chaque être humain au cœur de ses préoccupations. Institution de droit privé à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, elle gère des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social.

- UN PSYCHIATRE H/F
- UN PÉDOPSYCHIATRE H/F
- UN MÉDECIN ADDICTOLOGUE H/F
- UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE H/F

Ces différents postes peuvent être des CDD ou des CDI - Temps plein ou partiel

Localisations possibles : CHERBOURG-EN-COTENTIN et SAINT-LÔ

RÉMUNÉRATION

À définir suivant expérience.
Prime d'embauche.

COURRIEL
assistant.drh@fbs50.fr
CANDIDATURES À ADRESSER PAR MAIL À
service.recruitemennt@fbs50.fr

AVANTAGES

Prise en charge des frais de déménagement.
32 jours de congés payés annuels (environ 6 semaines) + 14 jours de repos annuels. Fort investissement de l'établissement en matière de formation continue.
Comité d'entreprise. Self d'entreprise (tarifs attractifs). Mutuelle familiale avantageuse. Prévoyance.

PROFIL : Tous niveaux d'expérience.

INFORMATIONS : Direction des Ressources Humaines.



<https://www.fbs50.fr/>

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Vous recherchez

un environnement de travail stimulant au sein d'une équipe engagée ? Nous avons plusieurs opportunités à vous offrir sur Strasbourg et Mulhouse !

- PSYCHIATRE F/H - CDI à 0.20 ETP - IME GANZAU (67)
- PÉDIATRE ou MÉDECIN GÉNÉRALISTE F/H - CDI à 0.16 ETP - IME ROETHIG (67)
- PÉDOPSYCHIATRE F/H - CDI à 0.20 ETP - IME ROETHIG (67)
- PÉDOPSYCHIATRE F/H - CDI à 0.20 ETP - SIE 67
- PÉDIATRE ou MÉDECIN GÉNÉRALISTE F/H - CDI à 0.10 ETP - SESSAD (67)
- PSYCHIATRE F/H - CDI à 0.39 ETP - IME ET SESSAD JULES VERNE (68)

NOUS VOUS OFFRONS :

- Un cadre de travail enrichissant et stimulant.
- Des possibilités de formation continue et de développement professionnel.
- Une équipe dynamique et collaborative.

Au sein de nos structures spécialisées, vous aurez l'opportunité de mettre vos compétences au service de jeunes en situation de handicap ou de vulnérabilité, dans un cadre bienveillant et professionnel.

Envoyez votre CV et lettre de motivation à recrutement@arsea.fr en indiquant le poste pour lequel vous postulez.



L'Association Hospitalière Sainte-Marie RECHERCHE pour le CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE DE CLERMONT-FERRAND

5 600 collaborateurs répartis sur 8 départements,

Leader dans la prise en charge psychiatrique et médico-sociale en France.

L'Association gère des établissements privés de statut ESPIC situés dans les Alpes-Maritimes, Ardèche-Drôme, Aveyron, Haute-Loire, Puy de Dôme-Allier et le Rhône.

DES MÉDECINS PSYCHIATRES

Filières sectorisées, la pédiopsychiatrie, le pôle personnes âgées.

Filières rétablissement, soins aigus et intensifs psychiatrie adulte.

Temps plein ou temps partiel - CDI.



En nous rejoignant, vous trouverez :

- Des équipes pluridisciplinaires composées de psychologues, assistantes sociales, infirmiers et des Infirmiers en Pratique Avancée.
- Des valeurs d'accueil et d'ouverture.
- Une prise en charge de secteur en même temps que des projets innovants.
- Un lieu de travail dynamique et formateur où vous pourrez développer vos compétences.
- Des groupes de réflexion institutionnels dans lesquels vous pourrez participer.
- Des réunions d'échanges cliniques et de partage médical et pluridisciplinaire.
- La possibilité de développer des projets spécifiques et innovants.

Poste à pourvoir immédiatement sur la base de la Convention Collective du 31 octobre 1951 (FEHAP).

Nombreux avantages sociaux :

- Statut cadre. Poste éligible au forfait jour (21 jours de repos par an / base de 201 jours travaillés. lorsque les droits aux congés payés sont acquis intégralement).
- Reprise de votre ancienneté à 100%.
- Indemnité Ségur de 1000 €.
- Prime annuelle décentralisée.
- Mutuelle et prévoyance.
- épargne retraite.
- Comité social et économique...

CANDIDATURE avec CV + lettre de motivation

par e-mail : emmanuelle.ronnet@ahsm.fr
ou par courrier à l'attention de **Mme Emmanuelle RONNET**
Directrice des Ressources Humaines
Centre Hospitalier Sainte-Marie - 33 rue Gabriel Péri
CS 9912 - 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FONCTIONS

Mme Emmanuelle RONNET, Directrice des Ressources Humaines
Tél. : **04 73 43 55 11**
Docteur G. LEGRAND, Médecin-chef et Président de la CME
Tél. : **04 73 43 56 41**

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTÉ (CHI-HC)

NOUS RECRUTONS



DES PSYCHIATRES

Psychiatre à temps plein/partiel pour compléter une équipe jeune et dynamique et nous aider à maintenir nos projets récents (équipe mobile prévention-précariété ; unité psychiatrique pour les personnes âgées) et à développer de nouveaux projets (équipe mobile pour le secteur médico-social, équipe mobile de géronto-psychiatrie, consultation périnatale, pôle recherche etc.).



MERCI D'ENVOYER VOTRE CV ET LETTRE DE MOTIVATION À :

Dr MARINESCU Andreea
Mail : a.marinescu@chi-hc.fr
Tél. pour tous renseignements complémentaires : 03 81 38 64 54

AVANTAGES

- Cadre de travail convivial, cohésion d'équipe, flexibilité dans l'organisation médicale.
- Cadre de vie exceptionnel (moyenne montagne - randonnées nature, lac de Malbuisson, stations ski à proximité, région frontalière, possibilité crèche).
- Conditions salariales avantageuses

PROFIL RECHERCHÉ

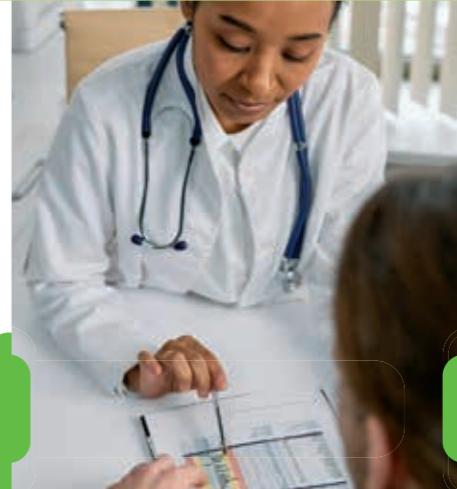
- Diplômes requis
- Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et DES (Diplôme d'Études Spécialisées 3^{ème} cycle des études de médecine). DES de la spécialité (psychiatrie).
 - Le médecin peut également faire valoir des DU ou DIU complémentaires liés à la spécialité du service.
- Inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecins.



Unapei 34

L'Unapei 34 est une association parentale gestionnaire d'établissements médico-sociaux, qui a pour vocation d'accueillir, accompagner, défendre les personnes en situation de handicap mental ainsi que leur famille. L'association gère 29 établissements et services médico-sociaux situés à Montpellier, Frontignan, Lunel, Mèze, Castelnau-le-Lez.

Nous recrutons pour nos établissements :
IME, SESSAD, EAM, MAS, ATO et Foyers



Vos missions sont de mettre en place et de suivre le projet de soins des personnes accueillies afin de les accompagner et être un soutien pour les professionnels des établissements et les familles, d'apporter votre expertise afin d'aider à la compréhension de problématiques et de former les professionnels pour y faire face.

En intégrant notre Association, vous concourez par vos actions quotidiennes à la mission de l'Unapei 34 et à ses projets visant à rendre notre société solidaire et inclusive.

Postulez dès maintenant en envoyant votre candidature (CV et lettre de motivation)
rh@unapei34.fr



DES MÉDECINS PSYCHIATRES (H/F)

À temps partiel

Le Centre hospitalier du Gers, acteur majeur de la santé mentale au sein du département

RECRUTE

✓ **1 PSYCHIATRE**
secteur admissions et CMP Adultes

✓ **1 PÉDOPSYCHIATRE**
hospitalisation et secteur ambulatoire

Centre Hospitalier du Gers
Santé mentale

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AGRÉABLE

- À moins d'1h de Toulouse, à proximité des Pyrénées et de la Côte Atlantique, le Gers offre un riche patrimoine culturel et une grande qualité de vie.
- Etablissement à taille humaine situé au cœur de la ville d'Auch, notre hôpital est proche de tous commerces et dispose d'un accès direct à la gare.

UN HÔPITAL DANS L'ACTION

- Un contrat territorial de santé mentale signé en 2022 avec le soutien de l'ARS.
- De nombreux projets financés et mis en œuvre en 2023 et en cours sur 2024 : réhabilitation psycho-sociale, équipes mobiles de liaison, projet de prise en charge périnatale, addictologie, MAS Villeneuve...

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVANTAGEUSES

- Conditions de recrutement attractives pour les praticiens hospitaliers titulaires ou contractuels (contrats NPC, primes, TTA).
- Souplesse d'exercice : temps plein ou partiel, possibilité de vous investir dans des domaines spécialisés (psychotraumatisme, réhabilitation, psychiatrie légale...), nombre de gardes modéré (2 ou 3 par mois), logement temporaire à titre gracieux, place en crèche pour les jeunes parents.

Pour mieux nous connaître et consulter les fiches de poste, rendez-vous sur notre site internet <https://www.ch-gers.fr/>

Et pour toute demande ou candidature, vous pouvez contacter la DRH au 05 62 60 65 21 ou drhrecrutement@ch-gers.fr.



Une activité entre mer et montagne, au cœur de la Provence, à 1h d'Aix en Provence et 40 mn des stations de ski.

LE CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS (04)
Recherche pour ses services de Psychiatrie adulte et Pédopsychiatrie,

DES CANDIDATS PH TITULAIRES OU PH CONTRACTUELS
pour des postes à pourvoir en intra et extra hospitalier

CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE LES BAINS

EN PSYCHIATRIE ADULTE
Axe de soins s'appuyant sur des principes de psychothérapie institutionnelle et de psychiatrie de secteur, développé par une équipe de 12 ETP de médecins psychiatres, 2 médecins généralistes et des équipes paramédicales pluridisciplinaires.

Une activité intrahospitalière diversifiée : Soins en services ouverts, réhabilitation psycho-sociale, activité de liaison et de consultation d'urgence psychiatrique, unité de patients en attente d'intégration et **une activité extrahospitalière étendue.** 3 CMP/ CDJ (Digne, Manosque et Sisteron), 4 antennes de consultation ambulatoires (Oraison, Barcelonnette, Château-Arnoux/Saint Auban) et une activité de thérapie familiale.

Participation au planning de garde (2 gardes /mois environ).

EN PÉDOPSYCHIATRIE
Une activité extra-hospitalière intersectorielle de psychiatrie infanto-juvénile répartie sur le territoire du 04 avec répartition géographique négociable au sein de l'équipe (3 PH), missions d'intérêt général favorisées pour les PH, travail d'équipes pluridisciplinaire autonomes, compétentes et dynamiques - Ouverture aux PEC selon référentiels diversifiés - Garde possible sur volontariat sur le tableau de psy adulte.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Dr Laurent JACQUEMIN (Chef de pôle psychiatrie adultes)
06 14 36 51 76 - ljacquemin@ch-digne.fr
Dr Anne BODEREAU (Chef de pôle psychiatrie infanto-juvénile)
aboderneau@ch-digne.fr - 06 26 60 09 65
Christophe CROUZEVIALLE (Directeur délégué)
06 86 74 09 87 - ccrouzevialle@ch-digne.fr
et Claire AILLOUD (Directrice des affaires médicales) 06 76 42 13 14




L'OUTIL DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE LA SANTÉ



Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1^{er} Réseau Social
de la santé

Retrouvez en ligne des
milliers d'offres d'emploi

Une rubrique Actualité
qui rayonne sur
les réseaux sociaux



Rendez-vous sur
www.reseauprosante.fr

1^{ère} Régie Média
indépendante
de la santé

250 000 exemplaires de
revues professionnelles
diffusés auprès des
acteurs de la santé



Inscription gratuite

01 53 09 90 05

contact@reseauprosante.fr

Envie de bénéficier d'un environnement géographique riche et ensoleillé dans un cadre de vie idéal ?

Rejoignez-nous en Gironde, zone appréciée

pour ses multiples attractions : mer, montagne, culture, vin.

Profitez de la proximité du bassin d'Arcachon, et de la Côte Basque ou des Pyrénées à quelques heures !

LE CH DE CADILLAC RECRUTE

Psychiatre
Pédopsychiatre
Médecin Généraliste

“ **Témoignages** de nos praticiens

Dr Christelle Donon

Cheffe du Service Addictologie -
Pôle Transversal, psychiatre Unité
Charcot - Pôle C Sud Gironde

Pourquoi avoir choisi le CH de Cadillac et son environnement ?

Le CH de Cadillac allie 3 secteurs différents qui font la richesse de notre hôpital : la psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, l'UMD (Unité pour Malades Difficiles) et l'UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée). Notre vaste territoire recense à la fois des secteurs très sinistres en matière d'offre de soins, où tout est à faire et à penser, et d'autres plus urbains.

Mon objectif à mon arrivée était de créer une filière de soins en addictologie pour le territoire du Sud Gironde, désert sanitaire en la matière. Ces projets permettront dès 2024 à notre unité d'addictologie, dotée d'une consultation addictologique sur la quasi intégralité des CMP du CH, et d'une Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie, l'ouverture d'un Hôpital de Jour Addictologique, puis en 2025, des lits de sevrage complexe.

En parallèle, j'interviens dans une unité accueillant des patients souffrant de troubles psychiatriques décompensés, ne consentant pas aux soins.

Peux-tu nous décrire une journée type et ce qui t'enthousiasme le plus ?

Aujourd'hui, une partie de mon emploi du temps, en plus du suivi de patients, est dédiée à la mise en place de nouveaux projets. La pratique de l'addictologie est extrêmement édifiante et gratifiante de par le bénéfice qu'elle apporte aux patients, tant en matière d'efficacité que de qualité de vie. Les suivis sont très riches aussi pour nous, soignants, car une relation thérapeutique de qualité s'élaboré et s'étoffe au fil du soin. Pouvoir développer de nouveaux projets est très enrichissant.

Quelle est ta perception du travail en équipe ?

La prise en charge de patients souffrant d'addictions mobilise nos vécus et expériences personnelles en tant que soignants, car chacun d'entre nous a été en contact, de près ou de loin, avec un proche souffrant de cette maladie, qui peut être dévastatrice. Travailler en équipe, pouvoir échanger autour de nos prises en charge, est indispensable pour se préserver et apporter un soin de qualité.

C'est aussi le cas concernant la prise en charge de patients en unité fermée, où la cohésion d'équipe est primordiale, tant pour le soin de nos patients que pour l'entraide et le soutien nécessaire à la gestion des situations de crise.



Dr Aurélie Rust

Cheffe du Service Dispositif accueil de crise (DACPSSI), psychiatre Unité de Courts Séjours (UCS) -
Pôle Transversal, et Vice-présidente CME



Quels sont les points forts du CH de Cadillac ?

Chacun fait partie d'un moment de son histoire qui se poursuit depuis plus de 400 ans. Il s'agit de s'imprégner de ce qu'il a été, de porter des valeurs essentielles au métier du soin en psychiatrie et apporter aussi son concours à le faire évoluer sereinement vers l'hôpital de demain.

L'hôpital de Cadillac offre des possibilités de pratiques cliniques et institutionnelles variées, diversifiées, tout au long de son parcours professionnel, permettant des spécialisations en fonction de ses centres d'intérêts. C'est un hôpital qui couvre un large territoire de 5000 km², permettant une pratique de terrain aussi bien urbain (métropole Bordelaise) que rural (Sud Gironde).

La mise en œuvre de son nouveau projet médico-soignant mobilise les équipes vers les populations les plus en difficultés et n'ayant pas forcément accès aux soins, tout en respectant la politique de secteur, dans un souci de proximité de la population.

Travailler à Cadillac, c'est aussi le plaisir de travailler en équipe, d'échanger et de s'enrichir mutuellement, de construire ensemble les projets, de se questionner sur le sens de notre métier.

Peux-tu nous en dire plus sur ton métier au quotidien ?

Psychiatre dans une unité d'admission et de court séjour, je suis présente aux premiers temps de l'accueil d'usagers adressés en soins sous contrainte le plus souvent à partir des services d'urgences du département. C'est une activité d'investigation, d'évaluation clinique et diagnostique, mais aussi d'accompagnement des proches et autres partenaires de santé ou sociaux.

Mon activité en CMP dans une petite ville du Sud Gironde, m'a permis de découvrir un environnement rural, et sa culture. Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dynamique et investie, il s'agit de proposer des soins ambulatoires établissants et réactifs hors les murs, autant de solutions alternatives à l'hospitalisation.

Mon investissement institutionnel m'a permis de mieux appréhender les enjeux stratégiques de l'établissement et de participer activement à l'élaboration de l'hôpital de Cadillac de Demain.

Un dernier mot pour les futurs candidats ?

Venir à Cadillac, c'est profiter d'un environnement agréable au bord de la Garonne, d'un art de vivre, dans une ambiance familiale et conviviale. Les transports sont facilités par le développement de covoiturage, de navette depuis la gare, etc.

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux professionnels attirés par une pratique centrée sur le rétablissement de l'usager, en le rendant acteur de ses soins, à travers des projets dynamiques et innovants.



Marie DESGANS ☐ affaires.medicales@ch-cadillac.fr ☎ 05 56 76 51 75 ou 05 56 76 52 95

Présidente CME ☐ nathalie.messer@ch-cadillac.fr ☎ 06 98 55 54 72

